Rapport annuel
1978

CAJ
chambre d'agriculture du Jura

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

Liste des organisations membres

Organisations régionales à but général	Chambre d'agriculture du Haut-Plateau Société d'agriculture d'Ajoie Société d'agriculture du Clos-du-Doubs Société d'agriculture de Delémont
Organisations diverses au niveau jurassien	Association des fermiers du Jura et du canton de NE Association des gr. d'étude agric. et en éc. familiale Asscciation des paysannes diplômées du Jura Association des propriétaires de tracteurs Association des sociétés de cavalerie du Jura Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen Fête des Paysans jurassiens Groupement des aviculteurs du Jura Groupement des maître-agriculteurs du Jura SEG-Berne, Sous-centrale pour le Jura Service de dépannage agricole du Jura Société des anciens élèves de l'ECA de Courtemelon Société jurassienne des propriétaires de silos Société jurassienne de testage et d'insémination Société des sélectionneurs jurassiens (SSJ) Société des vétérinaires jurassiens Syndicat de communes de l'école prof. agricole du Jura Union des Moulins du Jura Union des Producteurs Suisses (Section Jura)
Organisations diverses au niveau des districts	Association des paysannes d'Ajoie Sté. des femmes de la campagne de la vallée de Delémont Assoc. des Paysannes des Fr.-Montagnes et de la Courtine Assoc. des propriétaires de forêt de Delémont & env. Société d'agriculture des Franches-Montagnes Syndicat paysan des Franches-Montagnes Association des Jeunes Eleveurs Francs-Montagnards Association cunicole Ajoie Association des planteurs de tabac d'Ajoie Groupement des engraisseurs de bétail bovin d'Ajoie Groupement des producteurs d'oeufs d'Ajoie Société d'apiculture Ajoie & Clos-du-Doubs Société d'apiculture du Jura-Nord Centre collecteur et de condit. des céréales d'Ajoie Centre collecteur de céréales de Delémont & environs Centre collecteur de Vicques & environs
Coopératives de commercialisation	Fédération d'associations agricoles (succ.VLG Delémont) Associations agricoles : Centre Ajoie, Alle Courroux-Courcelon Courtételle & environs Delémont, Courrendlin, Clos-du-Doubs & environs Porrentruy Saulcy & environs Saignelégier Val Terbi

(suite en page 3 de la couverture)

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

RAPPORT ANNUEL 1977

TABLE DES MATIERES

		Page
1.	ORGANES de la Chambre d'agriculture du Jura	2
2.	PROCES-VERBAL de la troisième Assemblée générale des délégués du vendredi 17 février 1978 à Saint-Ursanne	4
3.	RAPPORT D'ACTIVITE	9
3.1.	Introduction	9
3.2.	Problèmes d'actualités	9
	- De nouvelles structures pour l'agriculture jurassienne - Le Jura face au contingentement laitier - Les structures de l'économie laitière jurassienne en question - L'agriculture jurassienne a aussi des problèmes sociaux - Vers la définition d'une politique agricole cantonale - La Chambre d'agriculture du Jura à un tournant	
3.3.	Activités du Comité et du Bureau	12
3.4.	Activités des Commissions	14
3.5.	Secrétariat	15
3.6.	Conclusions	16
4.	PROGRAMME D'ACTIVITE 1979	16
5.	COMPTES 1978 ET RAPPORT DE VERIFICATION	18
5.1.	Résultats de l'exercice	18
5.2.	Bilan au début de l'exercice	20
5.3.	Bilan à la fin de l'exercice	20
5.4.	Modification de la fortune	20
5.5.	Rapport des vérificateurs	20

1. ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

L'Assemblée des délégués est l'organe suprême de la Chambre d'agriculture du Jura. Elle est formée de l'ensemble des délégués des 168 organisations membres à raison de deux délégués pour chaque organisation.

Le Comité et le Bureau

MM. Henri Cuttat, directeur, Courtemelon, président * (démissionnaire)
Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy, vice-président *
Blaise Oriet, agro-technicien, Delémont, secrétaire * (démissionnaire)
Raymond Chenal, agriculteur, Saint-Brais *
Bernard Noirjean, agriculteur, Soubey *

Mmes Brigitte Girardin, ménagère, Cornol
Mathilde Jolidon, ménagère, Lajoux

MM. Claude Ackermann, agriculteur, Bourrignon
Nicolas Dumas, agriculteur, Grandfontaine
Pierre Frund, agriculteur, Courchapoix
Robert Frund, agro-technicien, Courgenay
Isaac Gerber, agriculteur, Les Rouges-Terres
Roger Gury, agriculteur, Beurnevésin
Roland Hügli, agriculteur, Miécourt
Jean Paupe, agriculteur, Seleute
Denis Prêtre, agriculteur, Boncourt
François Rossé, instituteur, Boncourt
Joseph Schaffner, agriculteur, Bourrignon
Robert Villat, agriculteur, Les Rottes
Camille Wermeille, agriculteur, Saignelégier
Joseph Willemin, agriculteur, Epauvillers
Pierre Wüthrich, agriculteur, Courtételle

* membres du Bureau

Les vérificateurs des comptes

Titulaires : MM. Xavier Baume, secrétaire CAHP, La Chaux-des-Breuleux
Henri Laville, agriculteur, Chevenez
Robert Piquerez, agriculteur, Montenol

Suppléants : MM. Joseph Comte, gérant, Courtételle
Yves Courbat, agriculteur, Buix

Commission des affaires sociales

MM. Claude Ackermann, agriculteur, Bourrignon, président
Paul Queloz, agriculteur, Saint-Brais, secrétaire
Paul Cerf, agriculteur, Seleute
Joseph Comte, gérant, Courtételle
Nicolas Dumas, agriculteur, Grandfontaine

Commission pour l'aménagement du territoire

MM. Henri Cuttat, directeur, Courtemelon, président
Pierre Frund, agriculteur, Courchapoix, secrétaire
Martin Oeuvray, agriculteur, Chevenez
Denis Prêtre, agriculteur, Boncourt
Georges Queloz, agriculteur, Saint-Brais

Commission de production animale

MM. Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy, président
Raphaël Brahier, agriculteur, Lajoux, vice-président
Bernard Noirjean, agriculteur, Soubey, secrétaire
Henri Charrière, agriculteur, Recolaine
Henri Cuttat, directeur, Courtemelon
Henri Frésard, agriculteur, Les Rouges-Terres
Henri Huelin, agriculteur, Les Emibois
Marcel Koller, agriculteur, Bourrignon
Pierre Marchand, agriculteur, Alle
Ernest Rihs, agriculteur, Courrendlin
Henri Schmid, chef de cultures, Courtemelon

Commission de La Terre Romande

MM. Robert Frund, agro-technicien, Courgenay, président
Blaise Oriet, agro-technicien, Delémont, secrétaire

Mme Mathilde Jolidon, ménagère, Lajoux

MM. Jean-Marie Aubry, ingénieur agronome, Courtemelon
Joseph Comte, gérant, Courtételle
Jean Paupe, agriculteur, Seleute

Commission pour l'étude de l'économie laitière

MM. Robert Frund, agro-technicien, Courgenay, président
Blaise Oriet, agro-technicien, Delémont, secrétaire
Bernard Beuchat, agriculteur, Epauvillers
Bernard Beuret, directeur, Delémont
Gabriel Cattin, agriculteur, Le Boéchet
Joseph Schaffner, agriculteur, Bourrignon

La commission élargie pour l'étude de l'économie laitière était composée de MM. A. Artho, membre du Bureau de la Constituante, président, Joseph Boinay, secrétaire général de la Constituante, secrétaire, H. Cuttat, président de la Chambre d'agriculture du Jura, R. Frund, B. Oriet, représentant également la CAJ, H.U. Pfister et G. Duplain, directeurs de la Fédération laitière du Nord-ouest, F. Walther, secrétaire romand de l'UCPL, J.M. Hoffmann de l'UCPL.

Cette commission élargie a institué un groupe technique formé de :

MM. Robert Frund, président et Blaise Oriet, secrétaire, pour la Chambre d'agriculture
Jean-Marie Aubry, pour le Service de vulgarisation agricole du Jura
Jean-Marc Hoffmann pour l'UCPL
Pierre Widmer, pour la Fédération laitière du Nord-ouest.

Commission pour l'écoulement du bétail

MM. Ueli Frei, gérant, Courrendlin, président
Blaise Oriet, agrotechnicien, Delémont, secrétaire
Jean Ackermann, conseiller agricole, Courtemaîche
Jean-Marie Aubry, ingénieur agronome, La Chaux-des-Breuleux
Raphaël Brahier, agriculteur, Lajoux
Robert Frund, agro-technicien, Courgenay
Roger Gury, agriculteur, Beurnevésin

Commission ad hoc pour l'étude des structures de l'élevage chevalin

MM. Rémy Eschmann, gérant, Delémont, président

Mlle Marlène Flückiger, Porrentruy, secrétaire

MM. Claude Ackermann, agriculteur, Bourrignon
Raymond Baume, agriculteur, Les Breuleux
Henri Chène, agriculteur, Damvant
Gérard Froidevaux, agriculteur, Les Emibois
Georges Maître, agriculteur, Montmelon
Fritz Oppliger, agriculteur, Courroux

---

2. PROCES-VERBAL de la troisième Assemblée générale des délégués du vendredi 17 février 1978 à la Halle de gymnastique de Saint-Ursanne

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'Assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
2. Procès-verbal de la 2e Assemblée des délégués du 24 février 1977 à Porrentruy
3. Rapport d'activité
4. Comptes 1977 et rapport de vérification
5. Budget 1978
6. Programme d'activité 1978
7. Elections statutaires :
   a) du comité
   b) du président
   c) du secrétaire
   d) des vérificateurs des comptes
8. Admission de nouveaux membres
9. Divers et propositions individuelles

---

1. Ouverture de l'Assemblée par le président de la Chambre d'agriculture

A 14 h, M. Henri Cuttat salue les 220 personnes présentes, dont 193 délégués représentant 109 organisations membres.

Le président salue particulièrement les personnalités invitées, soit MM. J.P. Beuret, président de la Commission législative III et représentant du Bureau de l'Assemblée constituante, J. Wilhelm, conseiller national et constituant, M. Koller, G. Queloz et B. Varrin, députés à la Constituante, U. Frei, représentant la Fédération d'associations agricoles VLG, G. Duplain, représentant la Fédération laitière du Nord-ouest et J. Gerber, président du Conseil d'administration de La Terre Romande.

Puis le président donne connaissance des excuses suivantes : MM. Pierre Gassmann, conseiller national, J. Jobé, préfet d'Ajoie, B. Beuret et M. Oeuvray, députés, E. Blaser, Conseiller d'Etat, F. Savoye, président de l'ADIJ ainsi que MM. J. Paratte et F. Brogli.

Après avoir salué la presse écrite et audio-visuelle, M. Cuttat remercie la municipalité de St.-Ursanne représentée par M. E. Kummer et la Société d'agriculture du Clos-du-Doubs par son président M. J. Paupe pour leur chaleureux accueil.

M. Kummer souhaite, au nom du Conseil communal et de la population de St.-Ursanne, une cordiale bienvenue aux délégués et aux invités de la Chambre d'agriculture du Jura.

M. J. Paupe présente le Clos-du-Doubs et son agriculture et relève l'inquiétude des agriculteurs face à l'actuelle politique agraire fédérale. Il souhaite que le passage des délégués des organisations agricoles à St.-Ursanne contribue à resserrer les liens qui unissent les agriculteurs jurassiens.

Après ces bonnes paroles, le Président présente l'ordre du jour qui est accepté. Trois scrutateurs sont désignés : MM. André Cattin, Roland Hügli et Xavier Prêtre.

2. Procès-verbal de la 2e Assemblée des délégués du 24 février 1977 à Porrentruy

Ce procès-verbal figure aux pages 2 à 6 du rapport annuel. La discussion n'étant pas demandée, il est accepté tacitement avec remerciements à son auteur, M. B. Oriet.

3. Rapport d'activité

Le président commente le rapport d'activité 1977 dont l'essentiel figure aux pages 6 à 12 du rapport annuel.

M. Cuttat rappelle que l'année agricole 1977 a été caractérisée principalement par l'application du contingentement laitier. Le fait que le référendum contre l'AEL 77 ait rencontré un large écho dans le Jura est un signe du mécontentement des agriculteurs jurassiens, La Chambre d'agriculture du Jura est en train de préparer diverses démarches auprès des Autorités fédérales et cantonales afin de faire admettre le cas particulier du Jura.

Le président indique également que l'exercice écoulé marque pour la Chambre d'agriculture la fin d'une première législature et que nous pouvons donc dresser un premier bilan. A cet égard, la Chambre d'agriculture du Jura a tout lieu d'être satisfaite des résultats obtenus car, pour une jeune organisation, elle a fait preuve d'un dynamisme remarquable et a réussi à se poser en tant qu'interlocuteur reconnu, tant par les organisations régionales et faîtières que par les autorités jurassiennes et fédérales.

Grâce aux interventions de la Chambre d'agriculture, des dispositions essentielles pour l'avenir de notre agriculture ont été introduites dans la Constitution cantonale (politique foncière, aménagement du territoire, allocations familiales, politique agricole).

En production végétale, la CAJ a obtenu que le bassin de Delémont soit inclus dans la zone intermédiaire pour la culture des céréales panifiables. Si l'on peut s'en réjouir, on doit regretter immédiatement que nos démarches n'aient pas eu le même succès pour l'Ajoie. La CAJ poursuivra son action en vue d'assurer aux zones de plaine des possibilités de production complémentaires.

Après avoir rappelé les très nombreuses études et interventions de la Chambre d'agriculture durant l'exercice écoulé et qui sont développées dans le rapport annuel, le

président conclut en soulignant que jusqu'à présent, on était accoutumé à considérer l'agriculture jurassienne en ordre dispersé, en fonction d'une représentation essentiellement politique. Aujourd'hui, la profession est regroupée et peut présenter un front commun pour la défense de ses intérêts essentiels. Il souhaite que le même dynamisme marque la prochaine législature car d'importantes échéances nous attendent.

Mis en discussion, le rapport d'activité ne suscite aucune remarque particulière et est approuvé tacitement.

4. Comptes 1977 et rapport de vérification

M. Oriet, secrétaire-caissier, invite l'Assemblée à se reporter aux pages 14 et 15 du rapport annuel où sont présentés en détail les comptes de la Chambre d'agriculture.

Le compte de pertes et profits présente un excédent de recettes bienvenu de Fr 2.843,45 qui permet à notre organisation de constituer une petite réserve.

Le rapport de la Commission de vérification présenté par M. Robert Piquerez conclut à une parfaite tenue des comptes. M. Piquerez prie donc l'Assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge aux organes responsables.

Ce point ne faisant l'objet d'aucune demande de complément, l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 1977 à l'unanimité.

5. Budget 1978

M. Oriet commente le budget 1978 qui figure en page 16 du rapport annuel et porte sur un montant de Fr 27.000.-. Ce budget est équilibré bien que les cotisations des organisations membres et les contributions des exploitations agricoles qui sont respectivement de Fr 20.- et Fr 10.- soient très modestes.

Rappelant que le budget a été approuvé par le Comité, le Président invite l'Assemblée à en faire de même et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'est pas demandée et le budget proposé est approuvé à l'unanimité.

6. Programme d'activité 1978

Le programme d'activité proposé par le Comité est développé aux pages 12 et 13 du rapport annuel.

L'agriculture jurassienne a plusieurs revendications essentielles à faire valoir et à cet égard, elle doit profiter des conditions particulièrement favorables que constitue l'événement historique de l'accession du Jura au rang de canton suisse. Il y aura lieu notamment de participer activement à la mise en place des structures de l'agriculture dans le nouveau canton et de créer, à tous les niveaux, les conditions d'un développement harmonieux de notre agriculture.

Après que le président eut rappelé que les démarches de la Chambre d'agriculture relatives au contingentement laitier porteront principalement sur les zones élevées du Jura, l'Assemblée approuve le programme d'activité à l'unanimité.

7. Elections statutaires

Le président donne connaissance de la lettre de démission de M. Jean-Pierre Carnal. M. A. Biedermann indique que la Société d'agriculture de Delémont vient de recevoir la démission formelle de son représentant au Comité de la CAJ et qu'elle n'est pas

en mesure de proposer un remplaçant aujourd'hui. Il propose que le remplaçant de M. Carnal qui sera désigné ces prochains jours, siège au Comité avec voix consultative seulement jusqu'à son élection par l'Assemblée des délégués de 1979. Ce procédé est admis par l'Assemblée.

a) Election du Comité

Le président indique que tous les membres du Comité sont disposés à accepter un nouveau mandat. Après avoir rappelé la composition actuelle du Comité, il propose que la réélection se fasse en bloc.

Aucune autre proposition n'étant faite, l'Assemblée approuve à l'unanimité la reconduction du Comité pour une nouvelle législature.

b) Election du président

M. Cuttat indique que son mandat est à disposition de l'Assemblée. S'exprimant au nom du Comité, M. Luc Fleury, vice-président, propose à l'Assemblée de reconduire le président actuel pour une nouvelle période de 3 ans car nous aurons besoin, dit M. Fleury, d'une personnalité de l'envergure de M. Cuttat.

M. Cuttat est réélu à la présidence par applaudissement.

c) Election du secrétaire

L'Assemblée approuve également à l'unanimité la reconduction de M. Oriet en tant que secrétaire de la Chambre d'agriculture du Jura. Le secrétaire remercie en précisant cependant que la poursuite de son mandat durant toute la législature dépendra de sa situation à la succursale de la Fédération agricole.

d) Election des vérificateurs des comptes

Le président rappelle la composition actuelle de la Commission de vérificiation. Le Comité propose de réélire la Commission dans son ensemble et d'inviter également les suppléants aux séances de vérification.

L'Assemblée approuve ces propositions à l'unanimité.

8. Admission de nouveaux membres

Le président donne connaissance de la demande d'admission du Syndicat d'élevage de la race pie noire "Holstein" de Haute-Ajoie.

M. Nicolas Dumas, président de ce nouveau syndicat indique que son organisation souhaite devenir membre de la Chambre d'agriculture du Jura par solidarité et pour participer à la défense de la profession.

La discussion n'est pas demandée et l'Assemblée accepte à l'unanimité le Syndicat d'élevage pie noire "Holstein" de Haute-Ajoie en qualité de membre de la CAJ.

9. Divers et propositions individuelles

M. Juillerat apporte les bons voeux de la Fédération jurassienne de menu bétail et indique qu'un développement de la production ovine et caprine est encore possible dans le Jura. Il invite les agriculteurs à participer aux deux journées organisées par la Fédération d'élevage du menu bétail les 19 et 20 août prochain à Saignelégier.

M. R. Hügli présente l'affaire du dépôt pétrolier Juroil SA à Alle et demande l'appui de la Chambre d'agriculture du Jura pour s'opposer à cette implantation à proximité du Centre collecteur de céréales d'Ajoie.

M. Chapatte félicite la CAJ pour son grand travail et indique que l'année 1978 sera très importante pour l'agriculture. Il recommande le rejet de l'arrêté laitier et de l'heure d'été.

M. L. Fleury invite l'Assemblée à soutenir massivement l'initiative lancée par l'UCPL pour une réglementation des importations de fourrages. Le Comité a appuyé cette initiative.

La discussion n'étant plus utilisée, le président donne la parole à M. Jean-Pierre Beuret qui a accepté de présenter un exposé sur le thème suivant :

l'organisation du futur canton en ce qui concerne l'agriculture.

Après avoir remercié la Chambre d'agriculture pour son invitation, M. Beuret remarque que la concertation permet d'éviter bien des malentendus.

Puis l'orateur indique qu'au vu des disproportions, l'administration jurassienne ne pourra être calquée sur la situation bernoise. M. Beuret sait que le projet de structures administratives préparé par la Commission AAl de la Constituante a suscité plusieurs réserves de la part de l'agriculture. Pour l'établissement de ce projet, la Commission mandatée n'a procédé qu'à de rares consultations. C'est donc avant tout le fruit d'un travail technique qu'il faudra encore adapter à la réalité.

M. Beuret concède que la répartition des services entre la Division de l'agriculture et la Division de l'Environnement n'est pas des plus heureuses, notamment en ce qui concerne le Service des améliorations foncières et le Service des forêts. L'assemblée plénière de la Constituante n'a cependant pas encore tranché et la profession peut encore faire valoir son point de vue d'ici là.

En conclusion, M. Beuret considère que les propositions de la Commission AAl ont le mérite de poser clairement les problèmes et de permettre un débât. Par ailleurs, les structures adoptées ne seront pas immuables et pourront être adaptées dans des délais relativement brefs.

Après avoir remercié M. Beuret, le président ouvre la discussion sur son exposé.

Le débât permet de constater que l'agriculture est unanime à souhaiter l'attribution du Service des améliorations foncières et du Service des forêts à la Division de l'agriculture.

M. Cuttat rappelle que la Commission des structures administratives de la CAJ a étudié ces structures et a présenté ses conclusions qui vont dans le sens souhaité par l'Assemblée.

Puis le président présente une déclaration proposée à l'Assemblée par le Comité. Cette déclaration précise la position de la Chambre d'agriculture en ce qui concerne les structures administratives de l'agriculture dans le canton du Jura d'une part et le contingentement laitier d'autre part.

La déclaration est approuvée à l'unanimité et sera remise à la presse pour être diffusée.

Après avoir remercié les participants et indiqué que l'appui des délégués était indispensable à la Chambre d'agriculture pour mener à bien les différentes actions entreprises ou envisagées, le Président souhaite à tous un bon retour et lève l'Assemblée. Il est 16 h 15.

Le secrétaire : Blaise Oriet

3. RAPPORT D'ACTIVITE 1978

3.1. Introduction

L'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura marque un nouveau départ dans le développement de notre région. Pour la première fois en effet, le Jura est maître de son destin et pourra définir une politique de développement général basée sur ses propres besoins et sur ses particularités.

Cette situation nouvelle ne manquera pas d'influer considérablement sur l'évolution de l'agriculture jurassienne qui souhaite bénéficier du soutien efficace de l'Etat pour promouvoir l'adaptation de ses structures aux exigences actuelles.

Un tel développement implique une action concertée des milieux paysans et de leurs organisations d'une part et des autorités d'autre part, action basée sur l'engagement et la confiance réciproque.

Pour sa part, et conformément à ses déclarations antérieures, la Chambre d'agriculture du Jura est prête à assumer pleinement son rôle dans cette situation nouvelle.

3.2. Problèmes d'actualité

De nouvelles structures pour l'agriculture jurassienne

Depuis le 1er janvier 1979, l'administration jurassienne a pris la relève de l'ordre bernois dans tous les domaines relevant du Canton.

Les structures administratives de la Division de l'Agriculture, définies par la Commission "Autorités et Administration I" de la Constituante, se mettent progressivement en place. Il est prématuré d'apprécier la valeur de ces nouvelles structures délibéremment réduites au minimum. On peut donc prévoir que les diverses unités de la Division de l'agriculture : Service de l'Economie rurale, Service vétérinaire et Ecole d'agriculture seront rapidement surchargées. Ce sous-équipement de départ, voulu par la Constituante, permettra de compléter les différents services en fonction de besoins constatés. A cet égard, on peut considérer que le principe était judicieux tout en admettant que la Division de l'agriculture n'acquerra son image définitive que d'ici à quelques années.

L'agriculture jurassienne est satisfaite et flattée de la désignation d'un des siens à la Tête du Département de l'Economie publique dont dépend la Division de l'agriculture. En effet, les attaches paysannes de M. Jean-Pierre Beuret permettent d'espérer que les particularités de notre profession seront appréciées comme il convient au niveau gouvernemental, à une époque où l'agriculture doit affirmer une présence plus qualitative que quantitative au sein de notre société moderne.

Le Jura face au contingentement laitier

L'agriculture jurassienne est confrontée, plus que d'autres régions, au rigueurs du contingentement laitier. Pour le Jura, le contingentement n'interfère pas uniquement au niveau de la quantité de lait pouvant être produite par exploitation, mais également à celui d'une nécessaire restructuration de sa production animal en général.

Si l'on considère qu'en raison de conditions climatiques et topographiques particulières, l'avenir de l'agriculture jurassienne s'inscrit principalement dans le secteur de la production bovine qui représente déjà plus des trois quart de son rendement brut, on peut mesurer l'importance d'une restructuration de ce secteur.

Rappelons à cet égard que le cheptel bovin jurassien ne compte que 35 % de vaches contre 46 % en moyenne suisse et que de ce fait, un grand nombre de nos exploitations tirent encore leurs principales ressources de l'élevage. Ce déséquilibre rend l'élevage bovin jurassien tributaire de l'extérieur pour l'écoulement de ses surplus et pour son approvisionnement en sujets de remonte. Dès lors, la sélection se fait ailleurs et la qualité de notre élevage en pâtit sérieusement. Ces phénomènes expliquent le fait que le Jura soit, proportionnellement à son cheptel, l'un desgros fournisseurs des marchés d'élimination et d'exportation.

Avec une production moyenne de 1.700 kg de lait commercial par hectare de SAU, le Jura est par ailleurs un producteur de lait fort modeste. C'est donc un impératif pour notre agriculture que d'augmenter sa production laitière pour mieux structurer son troupeau et améliorer l'important secteur de la production bovine.

C'est dans cette optique qu'il faut apprécier le rejet de l'arrêté laitier 1977 par le Jura le 3 décembre dernier. Malgré l'exemption des zones de montagne II et III du contingentement laitier dont bénéficieront de nombreuses exploitations, des situations très difficiles subsistent dans les autres zones, situations spécifiques à l'agriculture jurassienne.

Il appartiendra donc à la Chambre d'agriculture et au Gouvernement jurassien de présenter objectivement l'enjeu et de tout mettre en oeuvre pour assurer à l'agriculture jurassienne son développement futur.

Les structures de l'économie laitière jurassienne en question

Le centre de gravité de l'activité agricole s'éloigne de plus en plus de la ferme vers un point intermédiaire situé entre la production et la consommation. En d'autres termes, une part de plus en plus importante de la valeur ajoutée agricole est réalisée à l'extérieur de l'exploitation elle-même.

L'agriculture doit donc s'intéresser de plus en plus à la mise en valeur de sa production dans le but d'assurer son revenu futur. Dans ce domaine, la mise en valeur de la production laitière présente un intérêt considérable et il est particulièrement regrettable de constater que le Jura ne contrôle qu'une part minime de cette importante activité.

Soucieuse d'analyser cette situation défavorable et d'y porter remède, la Chambre d'agriculture du Jura a entrepris une vaste étude, de concert avec le Bureau de la Constituante, la Fédération laitière bâloise et l'Union centrale des producteurs suisses de lait. Cette étude ne met pas en cause la bonne gestion de la Fédération laitière du Nord-Ouest, mais tend à obtenir pour le Jura une juste part des plus-values, voire des postes de travail et à accroître son pouvoir de décision dans le secteur de l'économie laitière.

L'agriculture jurassienne a aussi des problèmes sociaux

Les agriculteurs sont particulièrement sensibles au problème des allocations familiales qui, dans la situation actuelle, sont trop souvent source d'injustice et de mécontentement justifié. C'est donc avec une satisfaction légitime que l'agriculture apprécie la généralisation des allocations familiales inscrite dans la Constitution cantonale.

Le rôle de la Chambre d'agriculture en cette matière peut être envisagé à deux niveaux :

a) interventions pour la réalisation des dispositions constitutionnelles dans les meilleurs délais;

b) étude des modalités de la réalisation des allocations familiales généralisées du point de vue de l'agriculture (caisse professionnelle ou caisse générale).

D'autres questions sociales peuvent également être posées : opportunité du développement du Service de dépannage agricole, création d'un service consultatif en matière d'assurances par exemple, etc.

Vers la définition d'une politique agricole cantonale

Le Canton du Jura définira une politique agricole. Cet objectif peut paraître prétentieux, la plupart des mesures d'orientation des productions, la politique des prix et d'autres interventions au niveau des améliorations de structures et des conditions d'exploitation étant du ressort de la Confédération.

Pourtant, nous sommes persuadés que l'influence du canton peut être considérable pour autant qu'il le veuille. Le canton intervient dans l'application de nombreuses mesures fédérales : il peut en renforcer l'effet en les assortissant de moyens complémentaires; il peut également prendre toute disposition qu'il juge conforme à sa politique agricole, pour autant qu'elles ne contreviennent pas au droit fédéral. Le canton peut enfin intervenir auprès de la Confédération lors des procédures de consultation, par la voix de ses représentants au Chambre fédérales ou encore par une initiative cantonale.

Il est important que le Gouvernement jurassien ait une vue globale de l'agriculture cantonale, de ses potentialités et de son développement souhaitable. Une fois définie, la politique agricole cantonale devra servir de référence à toutes les actions des autorités en matière agricole.

La profession souhaite être étroitement associée à cette tâche et prend acte avec satisfaction de diverses déclarations gouvernementales quant à une large concertation avec les milieux concernés.

La Chambre d'agriculture du Jura à un tournant

Créée le 24 janvier 1975, la Chambre d'agriculture s'efforce depuis 4 ans de défendre les intérêts de l'agriculture jurassienne.

Première organisation professionnelle structurée au plan cantonal dès avant la création du canton, la CAJ a développé son activité en vue d'assurer l'audience de l'agriculture jurassienne.

L'entrée en souveraineté du canton du Jura donne toute sa signification à la Chambre d'agriculture, porte parole de l'agriculture du nouveau canton et important facteur de promotion et de développement de l'agriculture jurassienne.

Au plan jurassien, les tâches de la Chambre d'agriculture acquièrent une importance nouvelle et sont appelées à un développement considérable. La CAJ doit désormais envisager la création d'un secrétariat permanent, indispensable adaptation de nos structures à la situation nouvelle. Le dossier "Agriculture jurassienne" sera en effet défendu dans la mesure des moyens mis à disposition par la profession d'abord.

La Chambre d'agriculture doit également faire face, au terme de cet exercice, au remplacement de son président, nommé à la tête du Service de l'économie rurale de la Division de l'agriculture et de son secrétaire qui prévoit de reprendre le chemin de l'école durant quelques années.

3.3. Activités du comité et du bureau

En tant qu'organe exécutif de la Chambre d'agriculture du Jura, le comité a eu à se prononcer sur toutes les principales affaires traitées par notre organisation et préparées préalablement par le bureau ou les commissions. A cet effet, le comité s'est réuni à 10 reprises durant l'exercice écoulé et le bureau 8 fois.

Parmi les principaux objets examinés par le comité et le bureau, nous retiendrons les aspects suivants :

- Au début de l'année 1978, certaines organisations agricoles et la Chambre d'agriculture ont été prises à partie par l'Association patronale jurassienne agissant sur mandat de l'Association jurassienne du commerce privé agricole et ont fait l'objet de critiques aussi intéressées qu'infondées, voire d'insinuations malveillantes destinées à les discréditer auprès de la Constituante.

  Si l'on replace cette affaire dans son contexte, à savoir, la représentation des agriculteurs au sein de la Commission pour l'octroi des crédits d'investissement, on peut en tirer l'enseignement suivant : Le commerce privé, agricole inclus, se préoccupe d'abord de ses intérêts. La coopération agricole de son côté défend l'intérêt de l'agriculture.

  La Chambre d'agriculture déplore néanmoins l'attitude du commerce agricole privé du Jura dont elle ne conteste pas l'utilité; elle souhaite que réciproquement, le commerce privé reconnaisse le rôle important de la coopération agricole.

- Le comité de la Chambre d'agriculture a également consacré plusieurs séances à la situation dans le secteur laitier, qui pour le Jura, comporte essentiellement deux aspects :

  a) la possibilité d'obtenir des contingents de production conformes aux réalités de notre région;

  b) la nécessité d'obtenir, pour l'agriculture jurassienne, une participation plus importante au processus de mise en valeur de sa production.

  En ce qui concerne le premier aspect, la Chambre d'agriculture du Jura a participé à une entrevue entre le Bureau de la Constituante et M. Brugger, Chef du Département fédéral de l'économie publique. M. Brugger a reconnu à cette occasion que le Jura présentait certaines particularités face au contingentement laitier et a chargé les services compétents de la Division fédérale de l'agriculture de se rendre sur place pour apprécier la situation de visu.

  C'est à la suite de ce mandat que la Chambre d'agriculture accueillait le 12 mai dernier M. Rudolf, chef de la Section du lait et vice-directeur de la Division de l'agriculture, accompagné de trois collaborateurs. Après une visite de trois exploitations dans les Franches-Montagnes et le Clos-du-Doubs, les participants ont procédé à un échange de vues général sur les possibilités de tenir compte de la situation de l'agriculture jurassienne.

  La Chambre d'agriculture a également organisé, en collaboration avec les Sociétés régionales d'agriculture, quatre séances d'information sur l'arrêté laitier 1977. Rappelons à cet égard que le Jura a été le seul canton à repousser l'arrêté alors que celui-ci était largement accepté partout en Suisse.

Quant au deuxième aspect, la Chambre d'agriculture participe, conjointement avec la Fédération laitière du Nord-Ouest et l'UCPL, à une importante étude placée jusqu'à présent sous l'égide du Bureau de la Constituante. Dans une première phase, nous avons analysé la situation actuelle dans le détail et examiné les possibilités générales d'une restructuration de notre économie laitière. Il est évident que dans ce domaine, la Chambre d'agriculture n'encouragera aucune réalisation sans en référer d'abord aux producteurs intéressés.

- Le comité de la CAJ a également pris position sur de nombreux projets qui ont été présentés aux instances compétentes :

  Division fédérale de l'agriculture :

  - projet de loi instituant des contributions à l'exploitation agricole du sol;
  - projet d'ordonnance relatif à l'arrêté laitier 1977;
  - réduction des primes de culture pour les céréales fourragères cultivées en France;
  - diminution des importations de semence de taureaux étrangers;
  - dépassement des contingents d'importation de fourrages étrangers moyennant le paiement de surtaxes.

  En outre, le comité a répondu à une demande de renseignements de la Division fédérale de l'agriculture sur une manifestation de protestation d'agriculteurs français au poste frontière de Boncourt/Delle contre de soi-disant sur-enchères d'agriculteurs ajoulots sur des terres agricoles situées en France.

  Gouvernement jurassien, Département cantonal de l'économie publique :

  - révision de l'ordonnance sur la vente du bétail (procédure de consultation);
  - organisation des concours chevalins 1979 et maintien du concours central à Glovelier;
  - organisation des marchés de bétail de boucherie en 1979 et restructuration de ce secteur;
  - problèmes de burcellose en Ajoie;
  - organisation générale de l'élevage dans le Canton du Jura;
  - centrale cantonale des blés et des oléagineux;
  - généralisation des allocations familiales dans l'agriculture jurassienne.

- Le comité a également décidé de soutenir le référendum contre l'introduction de l'heure d'été et de recommander le rejet du référendum contre l'augmentation du prix du pain. Le peuple suisse a voté dans le sens souhaité par la Chambre d'agriculture bien que le Jura ait fourni des résultats contraires.

- La Chambre d'agriculture du Jura s'est par ailleurs engagée dans la campagne pour la modification des articles 1er et 80 de la Constitution fédérale du 24 septembre 1978 (votation sur le Jura). A cet effet, la CAJ est intervenue auprès du Groupement suisse pour la population de montagne (SAB), de l'Union suisse des paysans et de la Fédération romande des sociétés d'agriculture (FSASR) pour inviter ces organisations à recommander le "oui" lors de cette votation. Seul le SAB a pris une position favorable alors que l'USP et la FSASR se retranchaient dans une prudente réserve, que nous avons désapprouvée.

- Le Comité et le bureau se sont encore penchés sur les questions suivantes :
  - opposition au projet de citernes géantes à Alle (projet Juroil SA);
  - projets de tracé de la route Interjurane en Ajoie;
  - participation à un concours de photos en collaboration avec l'ADEP et Centre Ajoie;
  - réorganisation du Secrétariat de la Chambre d'agriculture.
- De plus, le comité et le bureau ont suivi régulièrement les travaux des différentes commissions.
- Deux changements sont intervenus au comité de la Chambre d'agriculture en cours d'exercice :

  M. J.P. Carnal de Courrendlin, démissionnaire, a été remplacé par M. Pierre Wüthrich de Courtételle qui a siégé cette année avec voix consultative seulement, n'ayant pas encore été régulièrement élu par l'Assemblée des délégués.

  M. A. Biedermann, représentant de la Fédération laitière du Nord-Ouest au grand comité de l'Union suisse des paysans a renoncé à un nouveau mandat. C'est M. Joseph Willemin d'Epauvillers qui a été désigné pour le remplacer. M. Willemin occupe donc le siège laissé vacant au comité en tant que représentant jurassien au grand comité de l'USP.

- Enfin, relevons qu'en dehors de toute considération partisane, la CAJ a félicité les représentants de l'agriculture élus au Parlement et au Gouvernement jurassiens.

3.4. Activité des commissions

La commission pour l'étude de l'économie laitière jurassienne a préparé les dossiers des diverses démarches relatives au contingentement laitier. Elle a également établi un rapport et un cadastre détaillés sur l'économie laitière jurassienne.

Une commission élargie regroupant des représentants du Bureau de la Constituante, de la Chambre d'agriculture du Jura, de la Fédération laitière du Nord-Ouest et de l'UCPL a été constituée. Cette commission a institué un groupe technique chargé d'étudier les problèmes soulevés. La vulgarisation agricole participe aux travaux de ce groupe.

Ces différentes instances ont siégé à 24 reprises en 1978.

La commission de production animale a notamment étudié la législation cantonale bernoise relative à l'élevage qui a été reprise par le canton du Jura. Elle a préparé, à l'intention du comité, des propositions d'amendements dans le sens d'une meilleure organisation de notre élevage. Ces propositions concluent à la constitution de commissions d'élevage distinctes des commissions d'experts pour les espèces bovine, chevaline et le menu bétail et ont été soumises au Gouvernement cantonal.

La commission a eu plusieurs entrevues avec les représentants des Fédérations d'élevage. Elle a également rencontré le nouveau vétérinaire cantonal. Enfin, elle a étudié le projet d'ordonnance sur la vente du bétail ainsi que d'autres aspects concernant la production animale. Ces diverses démarches ont requis 8 séances.

La commission pour l'écoulement du bétail nouvellement constituée a pour mandat d'étudier une meilleure organisation de l'offre des animaux dans le nouveau canton.

Elle envisage notamment la création d'une Coopérative cantonale pour l'écoulement du bétail qui aurait pour tâches de prendre toutes les mesures utiles pour favoriser l'écoulement du bétail. Cette coopérative organiserait ainsi les traditionnels marchés surveillés de bétail de boucherie et pourrait même être chargée des marchés d'élimination et d'allégement. Elle pourrait prendre également d'autres initiatives dans le domaine de l'écoulement des animaux, telles que l'organisation de mises, de bourses de l'offre et de la demande, etc.

Après avoir rendu visite aux responsables des coopératives cantonales de Bâle-Campagne, Berne et Fribourg, la commission a consacré plusieurs séances à l'élaboration d'un projet de statuts et d'un projet de budget. Ses conclusions seront soumises prochainement au comité.

La commission pour l'étude des structures de l'élevage chevalin est une commission ad hoc et provisoire dont le mandat est d'élaborer un rapport sur la situation de l'élevage chevalin dans le Jura et sur les mesures de développement qui peuvent être envisagées. Sa mise sur pied a été concertée avec la Fédération jurassienne d'élevage chevalin. Cette commission qui a siégé à quatre reprises déposera prochainement son rapport.

La commission pour les affaires sociales a consacré trois séances au problème de la généralisation des allocations familiales. Elle a notamment étudié l'opportunité et la possibilité de créer une caisse professionnelle d'allocations familiales pour l'agriculture. Elle a également réuni des données sur la situation existant actuellement dans les autres cantons. Ces questions étant très complexes et techniques, la commission n'a pas encore pu établir un projet complet. Elle poursuit ses travaux.

La commission pour La Terre romande poursuit son activité dans le sens d'une diffusion aussi large que possible de cet excellent hebdomadaire professionnel qu'est la "TR" et dont l'agriculture jurassienne a fait son organe de presse professionnel. La commission a organisé le reportage sur l'agriculture jurassienne à l'occasion de l'entrée en souveraineté du canton du Jura et examine les conditions d'une participation directe de la Chambre d'agriculture à la Société d'édition de La Terre Romande.

Enfin, la commission pour l'aménagement du territoire a eu à s'occuper notamment des projets de tracé de la route Interjurane en Ajoie, plus précisemment entre Courgenay et Alle.

.5. Secrétariat

Le Secrétariat de notre Chambre d'agriculture est de plus en plus chargé, de telle sorte qu'il devient indispensable d'envisager une permanence.

Aux très nombreuses séances des différents organes et des commissions de la CAJ dont le secrétariat est généralement assumé par le secrétaire central s'ajoutent de plus en plus l'établissement de dossiers, la préparation d'études et de démarches ainsi que la correspondance générale, l'encaissement des cotisations et des abonnements à la Terre Romande, la tenue de la comptabilité et la rédaction de La Terre Romande.

Compte tenu du développement de l'activité et du prochain départ du secrétaire en charge, le comité a décidé d'étudier immédiatement les possibilités de créer un secrétariat permanent.

3.6. Conclusions

La Chambre d'agriculture du Jura a donné toute sa mesure durant ses premières années d'existence, grâce notamment à la confiance de ses membres et à l'engagement de tous ceux qui ont participé, à un titre ou à un autre à ses activités.

Aujourd'hui, l'horizon s'ouvre encore plus largement devant nous et il nous appartient de façonner notre avenir avec les autorités du nouveau canton. En effet, l'agriculture jurassienne peut et doit participer activement à son développement et à son essor car sa situation future dépendra pour une large part de sa détermination et de son enthousiasme présents. A cet égard, la Chambre d'agriculture du Jura est un instrument privilégié et qui a déjà fait ses preuves.

Face à cette tâche exhaltante mais exigeante aussi, la profession doit présenter un front uni basé sur la cohésion, le dynamisme et le sens des responsabilités et de l'intérêt général.

- o -

4. PROGRAMME D'ACTIVITE 1979

Au cours de ces prochaines années, l'Etat jurassien acquerra progressivement sa personnalité et sa manière propre. Les nombreuses lois reprises de l'ordre ancien seront en effet adaptées successivement aux réalités jurassiennes. Dans ce contexte d'évolution et d'adaptation, l'agriculture du Jura devra faire valoir ses vues et ses intérêts car son avenir dépendra des options prises à ce moment.

Quant à la politique agricole générale, elle dépend de plus en plus d'une situation économique globale caractérisée par de profonds bouleversements qui engendrent l'insécurité et le doute.

Les principaux problèmes restent les mêmes depuis de nombreuses années : revenu agricole, notamment en région de montagne; renouvellement des structures; orientation des productions et placement des produits agricoles.

Dans ce cadre général, les thèmes suivants retiendront particulièrement l'attention de la Chambre d'agriculture du Jura en 1979 :

Politique agricole générale

- suivre de près l'évolution de la situation en ce qui concerne l'application du contingentement laitier nouvelle formule, en exigeant notamment que les particularités du Jura soient équitablement considérées;
- appuyer les revendications de la profession dans le sens d'une revalorisation du travail de la famille paysanne;
- appuyer les revendications de la profession pour une réglementation équitable des importations de fourrages;
- étudier tout autre développement de la politique agricole fédérale et défendre les options et les intérêts de l'agriculture jurassienne.

Politique cantonale

- établir des relations de confiance avec les autorités cantonales au niveau parlementaire, gouvernemental et administratif;
- suivre la mise en place des structures cantonales se rapportant à l'agriculture;
- participer activement à la définition d'une politique agricole cantonale;
- défendre les intérêts de l'agriculture jurassienne chaque fois que cela sera nécessaire.

Economie laitière

- poursuivre l'étude sur les structures de mise en valeur du lait dans le Jura;
- publier un "livre blanc" sur l'économie laitière jurassienne;
- favoriser une plus grande participation de l'agriculture jurassienne au processus de mise en valeur du lait.

Production animale

- poursuivre l'étude des modifications souhaitables des structures de l'élevage dans le nouveau canton et participer à leur mise en place;
- organiser le secteur de la commercialisation et de la mise en valeur des animaux;
- compléter l'étude des structures de l'élevage chevalin et appuyer les revendications qui en découleront.

Affaires sociales

- intervenir pour une rapide généralisation des allocations familiales au plan cantonal;
- étudier la possibilité de créer une caisse professionnelle d'allocations familiales;
- étudier d'autres aspects de la politique sociale : renforcement du Service de dépannage agricole, organisation d'un Service consultatif en matière d'assurances, d'un Service-conseil en fiscalité, d'un Service de consultation juridique, etc.

Divers

- suivre les projets de tracé de la route "Interjurane";
- étudier divers aspects de la politique foncière, notamment ceux concernant la désaffectation de domaines agricoles et la législation sur les fermages;
- favoriser une large concertation de l'agriculture jurassienne dans le cadre de ses nombreuses organisations et encourager le développement de la solidarité paysanne au niveau jurassien;
- mettre sur pied un secrétariat permanent de la Chambre d'agriculture.

Il va de soi que la Chambre d'agriculture du Jura s'occupera de tout autre problème d'importance pour l'agriculture jurassienne.

- o -

5. COMPTES 1978 et rapport de vérification

5.1. Résultats de l'exercice (compte de Profits et Pertes)

RECETTES

- Cotisation des organisations membres
- Cotisations des organisations commerciales
- Contributions des exploitations agricoles
- Contributions forfaitaires et dons divers (ADIJ, Fête des paysans, MIBA, Fédération laitière bernoise, SEG, etc.)
- Ristourne de la Terre Romande pour frais administratifs
- Solde du compte transitoire et intérêts
- Déficit

DEPENSES

- Frais de séances du Comité
- Frais de séances du Bureau
- Frais de séances des Commissions
- Rétribution du Secrétaire, y compris la part ristournée à la Fédération d'associations agricoles (VLG)
- Matériel de bureau
- Frais généraux divers (port, taxes du CCP, téléphone, abonnements, frais d'impression, photocopies, frais de déplacements, frais de représentation, frais d'assemblée, travaux effectués par des tiers, etc.)
- Location d'un bureau
- Cotisations et contributions diverses (FSASR, CRIA, Sol Conseil, prix Courtemelon, etc.)
- Solde passif du compte transitoire
- Reliquat actif

La participation de la Fédération d'associations agricoles VLG consiste en la mise à disposition à temps partiel du secrétaire.

La contribution de la Fédération laitière du Nord-ouest en faveur du Service de dépannage agricole du Jura (fr 4.000.--) a été virée directement à ce Service.

Comptes 1977 Fr	Budget 1978 Fr	Comptes 1978 Fr
	3.000.--	3.213.--
8.540.--	5.500.--	6.491.--
10.520.--	10.000.--	9.083,40
3.551,45	5.000.--	2.320.--
5.000.--	3.500.--	4.000.--
142,35		1.870,25
		3.311,85
27.753,80	27.000.--	30.289,50
4.283,80	4.000.--	3.962,70
1.450,60	1.500.--	1.042.--
2.354,60	3.500.--	7.076,70
7.000.--	9.000.--	8.500.--
2.744,40	2.500.--	2.000.--
4.321,85	4.000.--	5.248,10
960.--	960.--	960.--
1.294.--	1.500.--	1.500.--
501,10		
2.843,45	40.--	
27.753,80	27.000.--	30.289,50

- o -

5.2. BILAN AU DEBUT DE L'EXERCICE (1er février 1978)

	ACTIF	PASSIF	
	Fr	Fr	
Caisse	208,75	2.000.--	Transitoires
Chèques postaux	4.985,70	140.--	Terre Romande
Banque	211,25	3.585,70	Capital
Mobilier	320.--		
	5.725,70	5.725,70	

5.3. BILAN A LA FIN DE L'EXERCICE (31 janvier 1979)

	ACTIF	PASSIF	
	Fr	Fr	
Caisse	1.145,90	2.000.--	Transitoires
Chèques postaux	5.503,70	5.132.--	Terre Romande
Banque	211,25	273,85	Capital
Mobilier	545.--		
	7.405,85	7.405,85	

5.4. MODIFICATION DE LA FORTUNE

	Fr
Fortune au début de l'exercice	3.585,70
Fortune à la fin de l'exercice	273,85
Diminution de la fortune	3.311,85

5.5. RAPPORT DES VERIFICATEURS

Les soussignés ont procédé à un contrôle de la comptabilité et de la caisse de la Chambre d'agriculture du Jura.

Les pièces comptables, les reports et les espèces en caisse ont été contrôlés. Le tout a été présenté dans les règles et ne donne lieu à aucune remarque.

Dans ces conditions, les soussignés :

- félicitent et remercient le rendant compte, M. Oriet Blaise, pour son énorme travail;
- recommandent à l'Assemblée générale d'accepter les comptes de l'année 1978 et d'en donner décharge aux organes responsables.

La Caquerelle, le 26 février 1979

Les vérificateurs :

Joseph Comte Xavier Baume

Liste des organisations membres (suite)

Organisations de l'élevage chevalin	Fédération jurassienne d'élevage chevalin Association des Etalonniers du Jura Syndicats chevalins : Demi-sang du Jura Ajoie Clos-du-Doubs Franches-Montagnes Haut-Plateau-Montagnard Haute-Sorne Vallée de Delémont
Organisations de l'élevage bovin	Fédération jurassienne des syndicats d'él. bovin Fédération d'élevage bovin du Haut-Jura Syndicats d'élevage bovin :
a) race du Simmental	

Alle & environs	Courtételle-Courfaivre	Le Noirmont
Le Bémont & environs	Damvant	Ocourt & environs
Le Boéchet & environs	Delémont & environs	Pleigne & environs
Les Bois	Epauvillers	Les Pommerats
Bonfol	Fregiécourt & environs	Porrentruy & environs
Les Breuleux & env.	Glovelier & environs	Rebeuvelier
Buix	Lajoux & environs	Saignelégier
Châtillon	Lugnez & environs	Saint-Brais
Chevenez	Mervelier-La Scheulte	Soubey
Courgenay-Courtemautruy	Montfaucon & environs	Undervelier-Soulce
Courrendlin & environs	Montmelon & environs	Val-Terbi
		Vermes-Envelier

) race Holstein pie noire	Fédération jurassienne d'él. bovin de la race Holstein Syndicats d'élevage bovin tacheté noir : Haute-Ajoie Delémont & environs Franches-Montagnes Porrentruy & environs Val-Terbi
) divers	Fédération des sélectionneurs de bétail (FSBB Jura) Syndicat d'élevage bovin de la race brune
rganisations de l'élevage menu bétail	Fédération jurassienne d'élevage du menu bétail Groupement des producteurs de porcs d'Ajoie Syndicat ovin de Porrentruy & environs Syndicat ovin de Pleigne & environs Syndicat ovin Les Rangiers & environs Syndicat ovin de Saint-Ursanne & environs

Liste des organisations membres (suite)

Sociétés de laiterie

Alle
Bassecourt
Beurnevésin
Boécourt
Les Bois
Boncourt
Bonfol
Bourrignon
Les Breuleux
Buix
Bure
Charmoille
Châtillon
Chevenez
Coeuve
Corban
Cornol
Courcelon
Courchapoix & env.
Courchavon-Mormont
Courfaivre
Courgenay-Courtemautruy
Courrendlin
Courroux
Courtedoux
Courtemaîche
Courtételle
Damvant
Delémont & environs
Develier
Epauvillers
Fahy
Fontenais
Fregiécourt
Les Genevez-Les Joux
Glovelier
Lajoux
Lugnez-Damphreux
Mervelier
Mettemberg
Miécourt
Montfaucon-Les Enfers
Montignez
Montsevelier
Le Noirmont
Pleigne
Les Pommerats
Porrentruy
Rebeuvelier
Réclère
Rocourt
Saignelégier
Saint-Brais
Saulcy
Séprais
Soubey
Soulce
Soyhières
St.-Ursanne
Undervelier & env.
Vermes
Vicques.

- o -

NB. Les organisations agricoles des Franches-Montagnes sont affiliées à la Chambre d'agriculture du Jura par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture du Haut-Plateau.